

# En visioconférence

### Le 24 avril 2021

# **PRÉSENT**

Bazard Michel, GUICHEN Julien, PERROT Magali, PICOU Muy Keang, SICARD Aymeric

## **EXCUSÉ**

Chevalier Frédéric

Début de la réunion à 20h00

### STAGE ETD POUR 2021 ET SAISON 2022

#### Fin De Saison 2021

Il a été validé par le bureau les points suivants :

- Mise en place de 2 stages, le 29 mai à Arzon et le 19 juin à Ploërmel
- Encadrement de ces stages par Magalie CATTEAU par le biais d'un contrat avec le GETA
- Les archers qui participeront seront ceux qui faisait partie de l'ETD en 2019/2020 et qui ont répondu positivement à l'invitation envoyé par mail par la commission sportive

#### Saison 2022

Après de longs échanges il a été validé les points suivants

#### Les objectifs de l'ETD sont :

- Faire progresser les archers au niveau technique
- Permettre à l'archer d'atteindre ses objectifs personnels
- Suivi personnalisé des archers
- Conseil sur le matériel
- Réglage du matériel des archers

#### Déroulement de l'ETD

• L'ETD se déroulera sur 9 séances, au rythme de 1 samedi par mois à partir du mois d'octobre

- Les groupes seront de 8 archers maximum
- Les catégories acceptées sont benjamin, minime et cadet en arc classique
- L'encadrement sera réalisé par Magalie CATTEAU par le biais d'un contrat avec le GETA
- La participation à l'ETD est conditionnée à une sélection suite à une étape de détection et au paiement des stages. Le montant est fixé à 60 €. Le règlement se fera toutes les 3 séances, soit 20 € à chaque fois

#### La détection

- Se déroulera sur une journée à PLOERMEL, si possible lors du concours.
- Les critères minimums de sélections sont les suivants :
  - o Avoir réaliser au moins 1 concours (Être autonome pendant le tir)
  - La motivation des jeunes
  - o Avoir la flèche bleue
  - o Répondre à des critères techniques définis,
  - Pas de reconduction automatique : entretien + évaluation technique chaque année
  - o Avoir le matériel minimum demandé dans la charte
- La sélection finale sera validée par la commission de sélection
- La sélection se fera en présence de l'encadrant de l'ETD et deux membres du CD56.

#### Charte ETD

Une charte sera mise en place, chaque participant devront la signée et s'y confirmé. Cette chartre comprend à minima les points suivants :

- L'ETD sont ouverts à tous les jeunes archers arc classique ayant au moins 1 an de licence, sa licence à jour et répondant aux critères de sélections
- Les catégories sont :
  - benjamins
  - o minimes
  - cadets
- Posséder un livret de l'ETD à jour (carnet de suivi)
- Posséder le matériel suivant : arc avec viseur, cliker et stab / 10 flèches / carquois
  / 1 palette / 1 dragonne le tout en bon état.
- Un archer absent à plusieurs séances sans motif valable se verra exclu du cycle
- S'engage à participer à au moins 2 concours Salle officiel et 2 concours TAE international (se référer aux règlements national)
- Participation des jeunes aux championnats s'ils sont qualifiés

#### Objectifs de l'encadrement

Afin de pouvoir atteindre les objectifs fixé à l'ETD, il sera demandé à l'encadrement les points suivants :

- Communication après chaque séance avec le CD56
  - o Mise en place de fiche technique pour chaque jeune
  - o Mise en place d'un carnet d'entrainement
  - Information sur les objectifs des jeunes et la progression

- o Assiduité et comportement pendant la séance des archers
- Faire appliquer les fondamentaux technique définie par la FFTA
- Mise en place d'une planification d'entrainement
- Cadre de la séance :
  - o Routine d'échauffement
  - Développement de l'endurance des archers (volume de tir, temps de tenu, renforcement musculaire, ...)
  - o Approche mentale de la compétition
  - o Routine d'étirement
- Avoir une évaluation régulière des archers (tir compté une fois par trimestre)

Fin de la réunion 01H00

Le président Julien GUICHEN Le secrétaire Aymeric SICARD